



PROGRAMME / MATIN

8h45 Accueil des participants

9h15 **Mot d'accueil**

Alexis MASSART, Doyen de la Faculté Libre de Droit de Lille, Vice président de l'Université Catholique de Lille

9h30 **Introduction à la journée d'étude**

Olivier BORRAZ, Directeur de recherche CNRS, Sciences-Po Paris, Président du Réseau Risques et Société
« *Les politiques du risque* »

I- ANTENNES RELAIS : ETAT DES LIEUX DES RISQUES (10h00-12h30)

Présidence : **Olivier BORRAZ**

10h00 **Jean-François DORE**, Directeur de Recherche Emérite à l'INSERM UMR 590
« *Présentation des risques en l'état actuel des connaissances scientifiques* »

10h20 **Janine LE CALVEZ**, Présidente de l'association Pour une Réglementation des Implantations d'Antennes Relais de Téléphonie Mobile (PRIARTÉM)
« *Point de vue d'une association* »

10h40 Pause-café (20 min)

11h00 **Jean-Michel DANJOU**, Directeur général délégué de la FFT en charge du collège mobile (AFOM)
« *Point de vue des opérateurs de téléphonie mobile* »

11h20 **Eric OLSZAK**, Maître de conférences à la Faculté Libre de Droit de Lille
« *Lecture économique de la problématique posée* »

11h40 Echanges-Débat (30 min)

12h10 Pause déjeuner libre



PROGRAMME / APRES-MIDI

II- LA GESTION DES RISQUES DES ANTENNES RELAIS (14h00-17h50)

Présidence : **Serge DAËL**, Conseiller d'Etat (h), Ancien Professeur associé à l'Université Lille 2

1) La réponse politique (14h00-15h00)

14h00 **Bernard DESPIERRE** Adjoint au maire de Tourcoing, Conseiller communautaire, Déplacements, espaces publics, jardins, lumière, climat
« *Point de vue d'un élu local* »

14h20 **Julia VELUT**, rapporteur du COMOP « expérimentations », Ministère de l'écologie et du Développement Durable
« *La prise en compte du risque par le ministère de l'écologie* »

14h40 Echanges-Débats (20 min)

2) La réponse juridique (15h00-17h50)

15h00 **Alexandre DUMERY**, Maître de conférences à la Faculté Libre de Droit de Paris-La Défense, « *Appréhension du risque et évolution du droit : l'exemple de la responsabilité civile* »

15h20 **Maître Jean-Claude SEBAG**, Avocat au barreau d'Aix-en-Provence
« *Défense des riverains et contentieux* »

15h40 **Julien MARTIN**, Maître de conférences à l'Université Paris V Descartes, « *La position du juge administratif français* »

16h00 Echanges-Débats (30 min)

16h30 Pause-café (20 min)

16h50 **Sophie MOREIL**, Maître de conférences à la Faculté Libre de Droit de Lille
« *Le traitement des antennes relais par le droit des biens* »

17h10 **Romain LAULIER**, Docteur en droit, Université de Caen-Basse Normandie
« *Antennes et responsabilité civile* »

17h 30 Echanges-Débats (20 min)

17h50 RAPPORT DE SYNTHÈSE (17h50-18h30)

Philippe STOFFEL-MUNCK, Professeur agrégé des Facultés de droit à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

18h30 Cocktail de clôture réservé



COLLOQUE
RECHERCHE



Les antennes-relais de téléphonie mobile sont entrées dans le quotidien, mais non sans difficultés. Leur simple évocation suffit parfois à susciter la crainte.

Pour le juriste, l'appréhension des antennes-relais passe par un travail en deux temps. Une première étape oblige à un examen scientifique relatif aux risques induits par ces installations. Une fois ce travail réalisé, les mécanismes juridiques peuvent être mis à l'épreuve de cette technologie nouvelle.

C'est dans cette double perspective que s'inscrira la journée d'études du 28 janvier 2011. Son objectif est de proposer une réflexion juridique sur l'approche à retenir, en se fondant sur des faits, opinions et vérités extra juridiques les plus précis possibles.

Vendredi 28 Janvier 2011

(Amphi R11)

Faculté Libre de Droit Paris-La Défense

Niveau 1- Socle de la Grande Arche
92044 La Défense Cedex

Accès au campus :

Station Grande Arche - La Défense

RER A, Métro Ligne 1, Transilien L et U, Tramway Ligne 2, Bus,
Suivre ensuite la direction "Campus IESEG"

Comité d'organisation :

Françoise DEKEUWER-DEFOSSÉZ (*Professeur*) ; Alexandre DUMERY (*Maître de Conférences*) ; Matthieu MEERPOËL (*Assistant-Doctorant*) ; Cédric CARAVETTA (*Ingénieur d'études*)

Contact : Centre de Recherche sur les Relations entre le Risque et le Droit C3RD

Faculté Libre de Droit de Lille, 60 Bd Vauban, BP 109, 59016 LILLE

Mail : C3RD@icl-lille.fr ou cedric.caravetta@icl-lille.fr

Tel : 03 59 30 25 48

Site internet : www.fld-lille.fr et www.fld-paris.fr



Les antennes-relais de téléphonie mobile sont entrées dans le quotidien, mais non sans difficultés. Leur simple évocation suffit parfois à susciter la crainte. Pour le juriste, l'appréhension des antennes-relais passe par un travail en deux temps. Une première étape oblige à un examen scientifique relatif aux risques induits par ces installations. Une fois ce travail réalisé, les mécanismes juridiques peuvent être mis à l'épreuve de cette technologie nouvelle. C'est dans cette double perspective que s'inscrira la journée d'études du 28 janvier 2011. Son objectif est de proposer une réflexion juridique sur l'approche à retenir, en se fondant sur des faits, opinions et vérités extra juridiques les plus précis possibles.

Les antennes-relais

Vendredi 28 janvier de 9h à 18h30

Amphi R11 *

*Faculté Libre de Droit Paris-La Défense
Niveau 1 - Socle de la Grande Arche - 92044 La Défense Cedex
Accès : Grande Arche / La Défense
RER A, Metro Ligne 1, Transilien L et U, Tramway Ligne 2, Bus
Suivre la direction du campus IESEG

www.fld-paris.fr

LILLE

PARIS

TOULOUSE